

**RETURN BIDS TO:  
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**  
**Bid Receiving - PWGSC / Réception des  
soumissions - TPSGC**  
**11 Laurier St. / 11, rue Laurier**  
**Place du Portage, Phase III**  
**Core 0A1 / Noyau 0A1**  
**Gatineau, Québec K1A 0S5**  
**Bid Fax: (819) 997-9776**

**REQUEST FOR PROPOSAL  
DEMANDE DE PROPOSITION**

**Proposal To: Public Works and Government  
Services Canada**

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

**Proposition aux: Travaux Publics et Services  
Gouvernementaux Canada**

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

**Comments - Commentaires**

<b>Title - Sujet</b> clapet, d'arrêt et de non retour	
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b> W8482-145482/A	<b>Date</b> 2013-05-13
<b>Client Reference No. - N° de référence du client</b> W8482-145482	
<b>GETS Reference No. - N° de référence de SEAG</b> PW-\$\$HP-404-62745	
<b>File No. - N° de dossier</b> hp404.W8482-145482	<b>CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME</b>
<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin</b> <b>at - à 02:00 PM</b> <b>on - le 2013-06-25</b>	
<b>Time Zone</b> Fuseau horaire Eastern Daylight Saving Time EDT	
<b>F.O.B. - F.A.B.</b> <b>Plant-Usine:</b> <input type="checkbox"/> <b>Destination:</b> <input checked="" type="checkbox"/> <b>Other-Autre:</b> <input type="checkbox"/>	
<b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b> Michele Mak	<b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b> hp404
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> (819) 956-3947 ( )	<b>FAX No. - N° de FAX</b> ( ) -
<b>Destination - of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destination - des biens, services et construction:</b>  Specified Herein Précisé dans les présentes	

**Instructions: See Herein**

**Instructions: Voir aux présentes**

**Vendor/Firm Name and Address**  
**Raison sociale et adresse du  
fournisseur/de l'entrepreneur**

**Issuing Office - Bureau de distribution**  
Vehicles & Industrial Products Division  
11 Laurier St./11, rue Laurier  
7A2, Place du Portage, Phase III  
Gatineau, Québec K1A 0S5

<b>Delivery Required - Livraison exigée</b> See Herein	<b>Delivery Offered - Livraison proposée</b>
<b>Vendor/Firm Name and Address</b> <b>Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur</b>	
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> <b>Facsimile No. - N° de télécopieur</b>	
<b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm</b> <b>(type or print)</b> <b>Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b>	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>



Destination Code - Code destinataire	Destination Address - Adresse de la destination	Invoice Code - Code bur.-comptable	Invoice Address - Adresse de facturation
W0100	DEPARTMENT OF NATIONAL DEFENCE MAIN SUPPLY BLDG RECEIPTS OFF. D206 HMC DOCKYARD HALIFAX Nova Scotia B3K5X5 Canada	W010B	DEPARTMENT OF NATIONAL DEFENCE ACCT PAYABLE SECTION BUILDING #D155, 3RD FL HALIFAX Nova Scotia B3K5X5 Canada
W2B02	DEPARTMENT OF NATIONAL DEFENCE MAIN WAREHOUSE BLDG 66 COLWOOD VICTORIA British Columbia V9A7N2 Canada	W0103	DEPARTMENT OF NATIONAL DEFENCE CFB ESQUIMALT STN FORCES P.O.BOX 17000 VICTORIA British Columbia V9A7N2 Canada



Item Article	Description	Dest. Code Dest.	Inv. Code Fact.	Qty Qté	U. of I. U. de D.	Destination	Unit Price/Prix unitaire FOB/FAM	Plant/Usine	Delivery Req. Livraison Req.	Del. Offered Liv. offerte
1	<p>4820-21-908-2705 clapet, d'arrêt et de non retour;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>appareil de régulation : disque;</li> <li>type de chapeau : chapeau extérieur vissé;</li> <li>méthode de fixation de chapeau : boulonnée;</li> <li>genre de baque de siège : fileté;</li> <li>quantité de trous de boulon : 4 à toutes les extrémités;</li> <li>température maximale de fonctionnement : 450.0 degrés Fahrenheit;</li> <li>fonctionnement de la soupape : manuel;</li> <li>forme des brides : toutes les extrémités rondes avec des trous;</li> <li>type de connexion : brides à toutes les extrémités;</li> <li>position de fixation : horizontale;</li> <li>grosseur du robinet : 2.0 po;</li> <li>pression maximale de fonctionnement : 1ere réaction, 150.0 livres par pouce carré;</li> <li>pression maximale de fonctionnement : 2e réaction, 225.0 livres par pouce carré;</li> <li>diamètre nominal extérieur : 6.0 po à toutes les extrémités;</li> <li>distance face à face : 8.0 po;</li> <li>épaisseur nominale : 0.5 po à toutes les extrémités;</li> <li>diamètre nominal des trous de boulon : 0.75 po à toutes les extrémités;</li> </ul>	W0100	W010B	10	Each	\$	XXXXXXXXXXXX	See Herein		



Item Article	Description	Dest. Code Dest.	Inv. Code Fact.	Qty Qté	U. of I. U. de D.	Unit Price/Prix unitaire FOB/FAM	Destination	Plant/Usine	Delivery Req. Livraison Req.	Del. Offered Liv. offerte
1	<p>diamètre nominal du cercle de perçage : 4.75 po à toutes les extrémités; concept de la face de la bride : toutes les extrémités unies; matériau : corps en alliage de cuivre 922; matériau : dispositif de contrôle du débit en alliage de nickel; matériau : siège en alliage de nickel; matériau : tige en alliage de nickel; documentation et classification des matériaux; corps : ASTM B61 norme d'association de matière unique; documentation et classification des matériaux : appareil de régulation ASTM B164 norme d'association de matière unique; documentation et classification des matériaux : siège ASTM B164 norme d'association de matière unique; documentation et classification des matériaux : tige ASTM B164 norme d'association de matière unique, média pour lequel conçu: lere réaction: vapeur, média pour lequel conçu: 2e réaction: eau-huile-gaz;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>désignation du style - extrémités à bride droite A1A articles et quantité fournis - 1 volant; articles fournis et quantités :</li> </ul>									



Item Article	Description	Dest. Code Dest.	Inv. Code Fact.	Qty Qté	U. of I. U. de D.	Unit Price/Prix unitaire FOB/FAM Destination	Plant/Usine	Delivery Req. Livraison Req.	Del. Offered Liv. offerte
1	<p>un (1) indicateur;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>•</li> <li>• numéro de pièce (n/p): 106-01118; (ou équivalent)</li> <li>code OTAN des fabricants(COF): (38881) Montreal Bronze Ltd, 2490, Blvd des Entreprises, Terrebonne (Québec);</li> <li>•</li> <li>• Votre offre: No de pièce offert: _____ COF/CAGE offert: _____</li> <li>•</li> <li>• caractéristiques des essais spéciaux : essais de résistance aux chocs selon la spécification D-03-003-007/SG-000 Grade 1 Type A;</li> </ul>								



Item Article	Description	Dest. Code Dest.	Inv. Code Fact.	Qty Qté	U. of I. U. de D.	Destination	Unit Price/Prix unitaire FOB/FAM	Plant/Usine	Delivery Req. Livraison Req.	Del. Offered Liv. offerte
2	<p>4820-21-908-2705                      clapet, d'arrêt et de non retour;                      • appareil de régulation : disque;                      type de chapeau : chapeau extérieur vissé;                      méthode de fixation de chapeau : boulonnée;                      genre de baque de siège : fileté;                      quantité de trous de boulon : 4 à toutes les extrémités;                      température maximale de fonctionnement : 450.0 degrés Fahrenheit;                      fonctionnement de la soupape : manuel;                      forme des brides : toutes les extrémités rondes avec des trous;                      type de connexion : brides à toutes les extrémités;                      position de fixation : horizontale;                      grosseur du robinet : 2.0 po; pression maximale de fonctionnement : 1ere réaction, 150.0 livres par pouce carré; pression maximale de fonctionnement : 2e réaction, 225.0 livres par pouce carré;                      diamètre nominal extérieur : 6.0 po à toutes les extrémités;                      distance face à face : 8.0 po; épaisseur nominale : 0.5 po à toutes les extrémités;                      diamètre nominal des trous de boulon : 0.75 po à toutes les extrémités;</p>	W2B02	W0103	20	Each	\$	XXXXXXXXXXXX		See Herein	



Item Article	Description	Dest. Code Dest.	Inv. Code Fact.	Qty Qté	U. of I. U. de D.	Unit Price/Prix unitaire FOB/FAM Destination	Plant/Usine	Delivery Req. Livraison Req.	Del. Offered Liv. offerte
2	<p>diamètre nominal du cercle de perçage : 4.75 po à toutes les extrémités; concept de la face de la bride : toutes les extrémités unies; matériau : corps en alliage de cuivre 922; matériau : dispositif de contrôle du débit en alliage de nickel; matériau : siège en alliage de nickel; matériau : tige en alliage de nickel; documentation et classification des matériaux; corps : ASTM B61 norme d'association de matière unique; documentation et classification des matériaux : appareil de régulation ASTM B164 norme d'association de matière unique; documentation et classification des matériaux : siège ASTM B164 norme d'association de matière unique; documentation et classification des matériaux : tige ASTM B164 norme d'association de matière unique, média pour lequel conçu: lere réaction: vapeur, média pour lequel conçu: 2e réaction: eau-huile-gaz;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>désignation du style - extrémités à bride droite A1A articles et quantité fournis - 1 volant; articles fournis et quantités :</li> </ul>								



Item Article	Description	Dest. Code Dest.	Inv. Code Fact.	Qty Qté	U. of I. U. de D.	Unit Price/Prix unitaire FOB/FAM Destination	Plant/Usine	Delivery Req. Livraison Req.	Del. Offered Liv. offerte
2	<p>un (1) indicateur;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• numéro de pièce (n/p): 106-0118; (ou équivalent)</li> <li>• code OTAN des fabricants (COF): (38881) Montreal Bronze Ltd, 2490, Blvd des Entreprises, Terrebonne (Québec);</li> <li>• Votre offre: _____</li> <li>• No de pièce offert: _____</li> <li>• COF/CAGE offert: _____</li> <li>• caractéristiques des essais spéciaux : essais de résistance aux chocs selon la spécification D-03-003-007/SG-000 Grade 1 Type A;</li> </ul>								

## **AVIS IMPORTANT AUX FOURNISSEURS**

### **Le gouvernement du Canada transfère son Service électronique d'appels d'offres du gouvernement de MERX à [Achatsetventes.gc.ca/appels-d-offres](http://Achatsetventes.gc.ca/appels-d-offres) le 1<sup>er</sup> juin 2013.**

À compter du 1<sup>er</sup> juin 2013, les appels d'offres du gouvernement (avis d'appels d'offres et demandes de soumissions) seront affichés et disponibles gratuitement sur [Achatsetventes.gc.ca/appels-d-offres](http://Achatsetventes.gc.ca/appels-d-offres), un site Web du gouvernement du Canada.

Le Service électronique d'appels d'offres du gouvernement sur [Achatsetventes.gc.ca/appels-d-offres](http://Achatsetventes.gc.ca/appels-d-offres) sera la source unique faisant autorité pour les appels d'offres du gouvernement du Canada assujettis aux accords commerciaux ou aux politiques ministérielles qui exigent que les appels d'offres soient annoncés publiquement.

Pour obtenir plus d'informations détaillées, visitez la section Foire aux questions sur [Achatsetventes.gc.ca/appels-d-offres](http://Achatsetventes.gc.ca/appels-d-offres).

Après le 1<sup>er</sup> juin 2013, tous les appels d'offres et les documents et modifications pertinents seront sur [Achatsetventes.gc.ca/appels-d-offres](http://Achatsetventes.gc.ca/appels-d-offres).

**À compter du 1<sup>er</sup> juin 2013, les fournisseurs devront se rendre sur le site [Achatsetventes.gc.ca/appels-d-offres](http://Achatsetventes.gc.ca/appels-d-offres) pour vérifier la présence de modifications qui auraient été apportées aux appels d'offres affichés sur MERX avant le 1<sup>er</sup> juin.**

**Ajoutez le site [Achatsetventes.gc.ca/appels-d-offres](http://Achatsetventes.gc.ca/appels-d-offres) à vos signets préférés dès maintenant pour être prêt le 1<sup>er</sup> juin.**

---

## TABLE DES MATIÈRES

### **PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

1. Exigences relatives à la sécurité
2. Besoin
3. Compte rendu

### **PARTIE 2 - INSTRUCTIONS A L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES**

1. Instructions, clauses et conditions uniformisées
2. Présentation des soumissions
3. Demandes de renseignements en période de soumissions
4. Lois applicables
5. Considérations environnementales

### **PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS**

1. Instructions pour la préparation des soumissions
2. Soumission technique
3. Soumission financière
4. Attestations et renseignements supplémentaires

### **PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION**

1. Procédures d'évaluation
2. Évaluation technique
3. Évaluation financière
4. Méthode de sélection

### **PARTIE 5 - ATTESTATIONS**

1. Attestations obligatoires préalables à l'attribution du contrat
2. Attestations additionnelles préalables à l'attribution du contrat
3. Attestations additionnelles exigées avec la soumission

### **PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT**

1. Exigences relatives à la sécurité
2. Besoin
3. Clauses et conditions uniformisées
4. Durée du contrat
5. Responsables
6. Paiement
7. Instructions relatives à la facturation
8. Attestations
9. Lois applicables
10. Ordre de priorité des documents
11. Clauses du guide des CUA

Solicitation No. - N° de l'invitation

W8482-145482/A

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

hp404W8482-145482

Buyer ID - Id de l'acheteur

hp404

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

W8482-145482

---

12. Préparation pour la livraison
13. Etat du matériel - MDN
14. Instructions d'expédition - DDP Destination

---

## **PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

### **1. Exigences relatives à la sécurité**

Cette demande de soumissions ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

### **2. Besoin**

Le besoin est décrit en détail sous « Détails de l'article ».

### **3. Compte rendu**

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu sur les résultats de la demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception de l'avis les informant que leur soumission n'a pas été retenue. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

## PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

### 1. Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le guide des Clauses et conditions uniformisées d'achat (<http://ccua-sacc.tpsgc-pwgsc.gc.ca/pub/acho-fra.jsp>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document **2003 (2012-11-19) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels**, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

Le paragraphe 5.4 du document 2003, Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est modifié comme suit:

**Supprimer :** soixante (60) jours  
**Insérer :** quatre-vingt-dix (90) jours

#### 1.1 Clauses du guide des CCUA

B1000T	Condition du matériel	2007-11-30
--------	-----------------------	------------

### 2. Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions

### 3. Demandes de renseignements en période de soumissions

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins sept (7) jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permettrait pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

#### **4. Lois applicables**

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur en Ontario et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

#### **5. Considérations environnementales**

Le Canada s'est engagé à écologiser sa chaîne d'approvisionnement. Conformément à la Politique d'achats écologiques du gouvernement fédéral entrée en vigueur en avril 2006, les ministères et les organismes fédéraux doivent prendre les mesures appropriées pour se procurer des produits et des services dont l'impact environnementale est moindre que celui des produits et services qu'ils se procuraient traditionnellement.

Les facteurs environnementaux incluent, entre autres : la réduction d'émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques, améliorations de l'efficacité de l'eau et de l'énergie, réduction des déchets et la réutilisation et le recyclage de soutien, l'utilisation des ressources renouvelables, réduction des déchets dangereux et réduction des substances toxiques et dangereuses. Conformément à la Politique d'achats écologiques, pour cette sollicitation :

- Les offrants / fournisseurs sont priés de fournir toute la correspondance, y compris (mais sans s'y limiter) les documents, les rapports et les factures en format

Solicitation No. - N° de l'invitation

W8482-145482/A

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

hp404W8482-145482

Buyer ID - Id de l'acheteur

hp404

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

W8482-145482

---

électronique, sauf si indication contraire de l'autorité contractante ou chargé de projet, réduisant ainsi le matériel imprimé.

- Les offrants / fournisseurs devraient recycler (déchiqueter) les copies des documents non classifiés / protégés inutiles (en tenant compte des exigences de sécurité).
- Les composantes de produits utilisés lors de la prestation des services devraient être recyclables et/ou réutilisables, lorsque possible.

---

## **PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS**

### **1. Instructions pour la préparation des soumissions**

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions;

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les agences et ministères fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement Politique d'achats écologiques (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires doivent:

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement : impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

### **2. Soumission technique**

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

#### **2.1 Produits équivalents**

Pour être pris en considération pour l'évaluation d'un produit équivalents, les soumissionnaires doivent joindre à leur soumission toute l'information technique requise.

2.1.1 Les produits dont la forme, l'ajustage, la fonction, la qualité et la performance sont équivalents aux articles spécifiés dans la demande de soumissions seront pris en considération si le soumissionnaire :

- a) indique la marque, le modèle et/ou le numéro de pièce du produit de remplacement;

- 
- b) déclare que le produit de remplacement est entièrement interchangeable avec l'article indiqué;
  - c) fournit les caractéristiques complètes et les imprimés descriptifs pour chaque produit de remplacement;
  - d) présente une déclaration de conformité comprenant des techniques qui montrent que le produit de remplacement répond à tous les critères de rendement obligatoires précisés dans la demande de soumissions, et;
  - e) indique clairement les parties des caractéristiques et des imprimés descriptifs qui confirment que le produit de remplacement est conforme aux critères de rendement obligatoires.

2.1.2 Les produits offerts comme équivalents sur les plans de la forme, de l'ajustage, de la fonction, de la qualité et de la performance ne seront pas pris en considération si :

- a) la soumission ne fournit pas toute l'information requise pour permettre à l'autorité contractante de pleinement évaluer l'équivalence de chaque produit de remplacement, ou;
- b) le produit de remplacement ne répond pas aux critères de rendement obligatoires précisés dans la demande de soumissions visant l'article en question ou ne les dépasse pas.

2.1.3 Les offrants / fournisseurs sont incités à proposer des solutions écologiques chaque fois que possible.

2.1.4 Lorsque le Canada évalue une soumission, il peut, sans toutefois y être obligé, demander aux soumissionnaires qui offrent un produit de remplacement de démontrer, à leurs propres frais, que le produit de remplacement est équivalent à l'article indiqué dans la demande de soumissions.

2.1.5 Données techniques militaires canadiennes (essais de résistance aux chocs) - Produits équivalents

Présentation d'un certificat pour les essais de résistance aux chocs et les dessins:

Tout produit équivalent proposé doit répondre aux exigences d'essais de la spécification D-03-003-007/SG-000, Grade 1, Type A, avant la clôture de la soumission. Si un soumissionnaire offre des produits de substitution dont la forme, l'ajustage, la fonction et la qualité sont équivalents à ceux des pièces du fabricant d'origine spécifiées dans les présentes, il doit en fournir une preuve en présentant une copie du certificat d'essais de résistance aux chocs, y compris le numéro de série des produits proposés ainsi qu'un dessin acceptable accompagné d'une certification pour les produits proposés, et ce au plus tard à la date et à l'heure indiquées pour la clôture des offres. Les soumissions qui ne respectent pas les exigences seront rejetées.

## 2.2 Remplacement du numéro de pièce

Afin d'être pris en considération pour l'acceptation d'un remplacement de numéro de pièce (annulé ou périmé), provenant du fabricant d'origine de l'équipement (FOE), les soumissionnaires doivent fournir, à la date et heure de clôture des soumissions:

- (a) une copie du certificat de conformité du fabricant d'origine de l'équipement (FOE); ou
- (b) toutes les informations techniques nécessaires (tel que détaillé dans la partie 3, section 2, du présent appel d'offres) pour démontrer leur conformité technique et pour confirmer la forme, l'ajustage, la fonction, la qualité et le rendement de ces numéros de pièces remplacées.

## 3. Soumission financière

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément.

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission par prix unitaire dans la section intitulé « Détails de l'article ». Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

### 3.1 Invitations à soumissionner comportant plusieurs articles

Les soumissionnaires ne sont pas tenus de proposer un prix pour tous les articles identifiés dans la demande de soumission. Cependant, les

soumissionnaires doivent proposer un prix pour tous les articles avec le numéro de nomenclature de l'OTAN (NNO) identique pour que leur soumission soit évaluée.

### 3.2 Clauses du guide des CCUA

C3011T	Fluctuation du taux de change	2010-01-11
--------	-------------------------------	------------

## 4. Attestations et renseignements supplémentaires

### 4.1 Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations exigées à la Partie 5

### 4.2 Renseignements supplémentaires

Le Canada demande que les fournisseurs présentent les renseignements suivants :

#### 4.2.1 Date de livraison

La livraison désirée est le Aout 2/2013.

Le soumissionnaire peut offrir la livraison suivante:

Article 001: (clapet, d'arrêt et de non retour) \_\_\_\_\_  
**semaines/jours civils** à partir de la date d'entrée en vigueur du contrat.

Article 002: (clapet, d'arrêt et de non retour) \_\_\_\_\_  
**semaines/jours civils** à partir de la dated'entrée en vigueur du contrat.

---

## **PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION**

### **1. Procédures d'évaluation**

- 1.1 Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- 1.2 Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.
- 1.3 Les propositions ne répondant pas à toutes les exigences identifiées comme « obligatoire » seront considérées comme non recevables et aucune autre valeur sera donnée à la soumission.

### **2 Évaluation technique**

#### Critères techniques obligatoires

- 2.1 Les soumissionnaires doivent indiquer le numéro de pièce acceptable et le de COF/CAGE offert dans "Détails de l'article" conformément à l'exigence.

- 2.2 Critères techniques obligatoires - Produits équivalents

Les soumissionnaires qui proposent un produit équivalent doivent répondre aux critères suivants :

Pour que l'on tienne compte de leur soumission pour l'évaluation d'un produit de remplacement, les soumissionnaires doivent fournir toute l'information technique requise (comme il est indiqué à la Partie 3, Soumission technique de cette DDP) et démontrer leur conformité technique qui confirme la forme, l'ajustage, la fonction, qualité et le rendement de ces produits équivalents.

- 2.3 Critères techniques obligatoires - Remplacement du numéro de pièce provenant du fabricant d'origine de l'équipement.

Les soumissionnaires qui proposent un remplacement du numéro de pièce doivent répondre aux critères suivants :  
Afin d'être pris en considération pour l'acceptation d'un remplacement de numéro de pièce (annulé ou périmé),

Les soumissionnaires doivent fournir:

- a. la preuve en présentant une copie d'un certificat de conformité du fabricant d'origine de l'équipement (FOE) fournissant une justification / explication selon laquelle les numéros de pièces remplacées sont équivalentes au niveau de la forme, l'ajustement, la fonction, la qualité et la performance aux pièces du FOE spécifiée; ou
- b. toute l'information technique requise (comme il est indiqué à la Partie 3, Soumission technique de cette DDP) afin de démontrer leur conformité technique qui confirme la forme, l'ajustage, la fonction et le rendement de ces remplacements de numéro de pièce.

### **3. Évaluation financière**

- 3.1 Tous les prix unitaires fermes seront évalués en dollars canadiens, rendu droits acquittés (DDP) à destination, selon les Incoterms 2000, les droits de douane et les taxes d'accise du Canada sont incluses et les taxes applicables, si applicable.
- 3.2 Les soumissionnaires doivent proposer un prix pour toutes les destinations avec le même numéro de nomenclature de l'OTAN (NNO).

### **4. Méthode de sélection**

- 4.1 Une soumission doit respecter toutes les exigences de la demande de soumissions pour être déclarée recevable. La soumission recevable avec le prix évalué le prix global le plus bas par numéro de nomenclature de l'OTAN (NNO) sera recommandée pour attribution d'un contrat.

---

## **PARTIE 5 - ATTESTATIONS**

Pour qu'un contrat leur soit attribué, les soumissionnaires doivent fournir les attestations exigées et la documentation connexe. Le Canada déclarera une soumission non recevable si les attestations exigées et la documentation connexe ne sont pas remplies et fournies tel que demandé.

Le Canada pourra vérifier l'authenticité des attestations fournies par les soumissionnaires durant la période d'évaluation des soumissions (avant l'attribution d'un contrat) et après l'attribution du contrat. L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour s'assurer que les soumissionnaires respectent les attestations avant l'attribution d'un contrat. La soumission sera déclarée non recevable si on constate que le soumissionnaire a fait de fausses déclarations, sciemment ou non. Le défaut de respecter les attestations, de fournir la documentation connexe ou de donner suite à la demande de renseignements supplémentaires de l'autorité contractante aura pour conséquence que la soumission sera déclarée non recevable.

### **1. Attestations obligatoires préalables à l'attribution du contrat**

#### **1.1 Code de conduite et attestations - documentation connexe**

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire et ses affiliés respectent les dispositions stipulées à l'article 01 Code de conduite et attestations - soumission des instructions uniformisées 2003. La documentation connexe requise à cet égard, assistera le Canada à confirmer que les attestations sont véridiques.

### **2. Attestations additionnelles préalables à l'attribution du contrat**

Les attestations énumérées ci-dessous devraient être remplies et fournies avec la soumission mais elles peuvent être fournies plus tard. Si l'une de ces attestations n'est pas remplie et fournie tel que demandé, l'autorité contractante en informera le soumissionnaire et lui donnera un délai afin de se conformer aux exigences. Le défaut de répondre à la demande de l'autorité contractante et de se conformer aux exigences dans les délais prévus aura pour conséquence que la soumission sera déclarée non recevable.

#### **2.1 Programme de contrats fédéraux - plus de 25000\$ et moins de 200000\$**

Les fournisseurs qui sont assujettis au Programme de contrats fédéraux (PCF) et qui ont été déclarés entrepreneurs non admissibles par Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDC) n'ont plus le droit d'obtenir

des contrats du gouvernement fédéral au-delà du seuil prévu par le Règlement sur les marchés de l'État pour les demandes de soumissions. Les fournisseurs peuvent être déclarés entrepreneurs non admissibles soit parce que RHDCC a constaté leur non-conformité ou parce qu'ils se sont retirés volontairement du PCF pour une raison autre que la réduction de leur effectif à moins de 100 employés. Toute soumission présentée par un entrepreneur non admissible, y compris une soumission présentée par une coentreprise dont un membre est un entrepreneur non admissible, sera déclarée non recevable.

Le soumissionnaire, ou, si le soumissionnaire est une coentreprise le membre de la coentreprise, atteste comme suit sa situation relativement au PCF :

Le soumissionnaire ou le membre de la coentreprise :

- a)  n'est pas assujetti au PCF, puisqu'il compte un effectif de moins de 100 employés à temps plein ou à temps partiel permanents et/ou temporaires, ayant travaillé 12 semaines ou plus au Canada;
- b)  n'est pas assujetti au PCF, puisqu'il est un employeur réglementé en vertu de la Loi sur l'équité en matière d'emploi, L.C. 1995, ch. 44;
- c)  est assujetti aux exigences du PCF, puisqu'il compte un effectif de 100 employés ou plus à temps plein, ou à temps partiel permanents, et/ou temporaires ayant travaillé 12 semaines ou plus au Canada, mais n'a pas obtenu de numéro d'attestation de RHDCC puisqu'il n'a jamais soumissionné pour des contrats de 200 000 \$ ou plus.
- d)  n'a pas été déclaré entrepreneur non admissible par RHDCC et possède un numéro d'attestation valide, à savoir le numéro :  
\_\_\_\_\_.

Des renseignements supplémentaires sur le PCF sont offerts sur le site Web de RHDCC.

[Http://www.rhdcc.gc.ca/fra/travail/egalite/pcf/index.shtml](http://www.rhdcc.gc.ca/fra/travail/egalite/pcf/index.shtml)

### **3. Attestations additionnelles exigées avec la soumission**

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur soumission:

#### **3.1 Données techniques militaires canadiennes (essais de résistance aux chocs) - Produits équivalents**

Solicitation No. - N° de l'invitation

W8482-145482/A

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

hp404W8482-145482

Buyer ID - Id de l'acheteur

hp404

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

W8482-145482

---

Les soumissionnaires doivent fournir avec leurs offres, le certificat d'essais de résistance aux chocs, qui comprend un numéro de pièce des produits proposés et un dessin acceptable, conformément à la **PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS** et tel qu'indiqué à : **2.1.5** Données techniques militaires canadiennes (essais de résistance aux chocs) - Produits équivalents.

---

## **PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT**

### **1. Exigences relatives à la sécurité**

Ce contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité

### **2. Besoin:**

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits sous « Détails de l'article ».

### **3. Clauses et conditions uniformisées**

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le guide des Clauses et conditions uniformisées d'achat (<http://ccua-sacc.tpsgc-pwgsc.gc.ca/pub/acho-fra.jsp>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

#### **3.1 Conditions générales**

**2010A (2013-04-25)**, Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

### **4. Durée du contrat**

#### **4.1 Date de livraison**

L'entrepreneur doit effectuer la livraison comme suit:

Article 001: (clapet, d'arrêt et de non retour) doit être livrés le ou avant le \_\_\_\_\_(date à insérer par l'autorité contractante au moment de l'attribution du contrat.)

Article 002: (clapet, d'arrêt et de non retour) doit être livrés le ou avant le \_\_\_\_\_(date à insérer par l'autorité contractante au moment de l'attribution du contrat.)

### **5. Responsables**

#### **5.1 Autorité contractante**

L'autorité contractante pour le contrat est :

Michele Mak  
Spécialiste en approvisionnement  
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada  
Direction générale des approvisionnements

**Direction TPLEP**

7A2, Place du Portage, Phase 3, 11 rue Laurier, Gatineau, Quebec, K1A 0S5

Téléphone : (819) 956-3947

Télécopieur : (819) 953-2953

Courriel: michele.mak@tpsgc-pwgsc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat et toute modification doit être autorisée, par écrit, par l'autorité contractante.  
L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

**5.2 Responsable des achats**

Le responsable des achats pour le contrat est :

Nom: \_\_\_\_\_ (à être inséré par TPSGC au moment de  
l'attribution du contrat)

Ministère de la Défense nationale  
Quartier général de la Défense nationale  
Édifce Mgén George R. Pearkes  
101, promenade Colonel By  
Ottawa (ON) K1A 0K2  
Téléphone : \_\_\_\_\_  
Télécopieur : \_\_\_\_\_  
Courriel : \_\_\_\_\_

**À l'attention de sera inséré par TPSGC**

Le responsable des achats représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés en vertu du contrat. Il est responsable de la mise en oeuvre d'outils et de procédures exigés pour l'administration du contrat. L'entrepreneur peut discuter de questions administratives identifiées dans le contrat avec le responsable des achats; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser de changements à l'énoncé des travaux. Des changements à l'énoncé des travaux peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification au contrat émise par l'autorité contractante.

**5.3 Responsable technique**

Le responsable technique pour le contrat est : (Si applicable)

(à être inséré par TPSGC au moment de l'attribution du contrat)

Le responsable technique représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le responsable technique; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. Ces changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification au contrat émise par l'autorité contractante.

#### 5.4 Représentants de l'entrepreneur

Nom et numéro de téléphone de la personne avec qui communiquer :

##### Renseignements généraux

Nom : \_\_\_\_\_ (à être complété par le soumissionnaire.)

Titre: \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ - \_\_\_\_\_ - \_\_\_\_\_

Télécopieur : \_\_\_\_\_ - \_\_\_\_\_ - \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

##### Suivi de la livraison :

Nom : \_\_\_\_\_ (à être complété par le soumissionnaire.)

Titre: \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ - \_\_\_\_\_ - \_\_\_\_\_

Télécopieur : \_\_\_\_\_ - \_\_\_\_\_ - \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

## 6. Paiement

### 6.1 Base de paiement - Prix unitaire(s) ferme(s)

6.1.1 À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé un (des) prix unitaire(s) ferme(s) précisé(s) dans le contrat tel que décrit dans « Détails de l'article ».

6.1.2 Tous les prix unitaires sont fermes en dollars canadiens, rendu droits acquittés (DDP) à destination, selon les Incoterms 2000, les droits de douane et les taxes d'accise du Canada sont incluses et les taxes applicables en sus, si applicable.

- 6.1.3 Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

## 6.2 Clauses du guide des CCUA

C2000C	Taxes - entrepreneur établi à l'étranger	2007-11-30
H1000C	Paielement unique n/a	2008-05-12
H1001C	Paielements multiples	2008-05-12

## 7. Instructions relatives à la facturation

L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que les travaux identifiés sur la facture soient complétés. Les offrants / fournisseurs sont priés de fournir les factures en format électronique sauf si indication contraire de l'autorité contractante ou chargé de projet, réduisant ainsi le matériel imprimé.

- 7.1. Les factures doivent être distribuées comme suit :

- a) L'original et une (1) copie doivent être envoyés au consignataire pour certification et paiement;
- b) Une (1) copie doit être envoyée à l'autorité contractante identifiée sous l'article intitulé « Responsables » du contrat.
- c) Une (1) copie doit être envoyée à l'adresse suivante :

Ministère de la Défense nationale  
 Quartier général de la Défense nationale  
 Édifice Mgén George R. Pearkes  
 101, promenade Colonel By  
 Ottawa (ON) K1A 0K2  
**À l'attention de sera inséré par TPSGC**

## 8. Attestations

Le respect des attestations et documentation connexe fournies par l'entrepreneur avec sa soumission est une condition du contrat et pourra faire l'objet d'une vérification par le Canada pendant la durée du contrat. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'entrepreneur, à fournir la documentation connexe ou encore si on constate

que les attestations qu'il a fournies avec sa soumission comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier le contrat pour manquement conformément aux dispositions du contrat en la matière.

## 9. Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur en Ontario et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

## 10. Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre les textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure par la suite sur ladite liste.

- (a) les articles de la convention;
- (b) 2010A (2013-04-25) Conditions générales - biens (complexité moyenne);
- (c) Détails de l'article;
- (d) la soumission de l'entrepreneur en date du \_\_\_\_\_

## 11. Clauses du guide des CCUA

A9006C	Contrat de défense	2012-07-16
B7500C	Marchandises excédentaires	2006-06-16
C2800C	Cote de priorité	2013-01-28
C2801C	Cote de priorité - entrepreneur canadien	2011-05-16
D2000C	Marquage	2007-11-30
D2001C	Etiquetage	2007-11-30
D2025C	Matériaux d'emballage en bois	2008-12-12
D5545C	ISO 9001:2008 Systèmes de management de la qualité - Exigences (CAQ C)	2010-08-16
D6010C	Palettisation	2007-11-30
D9002C	Ensembles incomplets	2007-11-30
G1005C	Assurances	2008-05-12

## 12. Préparation de la livraison

L'entrepreneur doit préparer pour tous les articles pour la livraison conformément à la dernière version de la spécification relative à l'emballage des Forces canadiennes D-LM-008-036/SF-000, Exigences du MDN en matière d'emballage commercial du fabricant. L'entrepreneur doit emballer pour tous les articles à raison d'une (1) unité par paquet.

Solicitation No. - N° de l'invitation

W8482-145482/A

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

hp404W8482-145482

Buyer ID - Id de l'acheteur

hp404

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

W8482-145482

---

### **13. État du matériel - MDN**

L'entrepreneur doit fournir du matériel neuf, qui fait partie de la production courante et est fourni par le fabricant principal ou son agent accrédité. Le matériel doit être conforme à la dernière version du plan applicable, de la spécification et de la description du numéro de pièce, selon le cas, qui était en vigueur à la date de clôture de la soumission.

### **14. Instructions d'expédition - DDP Destination**

Les biens doivent être expédiés et livrés au point de destination précisé dans le contrat

Selon les Incoterms 2000 rendu droits acquittés (DDP): BFC Halifax, NS et BFC Esquimalt, B.C